



neolife
Et si on se réinventait durablement ?

Communiqué de presse
À LIMONEST, le 22 juillet 2026

Résultat des votes suite à l'assemblée générale des actionnaires du 23 juin 2026

NEOLIFE® (Euronext Growth : FR0011636083 – ALNLF) (La « Société »), leader européen des bio-composites pour la construction durable, partage le résultat des votes suite à l'assemblée générale des actionnaires du 23 juin 2026 (l'« Assemblée »).

Les actionnaires présents, représentés, ou ayant voté par correspondance à l'assemblée générale mixte possédaient 39 168 663 actions, soit 47.24% des actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

En début de réunion, la Société rappelle que la société Capriona, représentée par Monsieur Pascal LEANDRI, détenant à ce jour 12.350.000 actions de la Société, agissant de concert avec d'autres actionnaires, a franchi à la hausse, sans le déclarer à la Société, le seuil de 5% en octobre 2019.

Le plafonnement, applicable aux actionnaires qui sont considérés comme agissant de concert, au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, à raison de l'accord conclu avec Monsieur Pascal LEANDRI, en vue d'exercer des droits de vote pour obtenir le contrôle de la Société, sera donc ajusté en conséquence à 2.179.276 droits de vote, correspondant à 5 % du capital de la société au mois d'octobre 2019.

La Société se réserve la faculté d'initier toute action judiciaire qu'elle jugera opportune à l'encontre des concertistes susvisés, étant rappelé que le défaut de déclaration d'un franchissement de seuil constitue une infraction pénale.

Nombre d'actions : 96.370.849
Code ISIN : FR0011636083
Mnémonique : ALNLF

AUTHENTIFIÉ PAR



SECURITY MASTER Footprint
www.security-master-footprint.com



neolife
Et si on se réinventait durablement ?

Communiqué de presse
À LIMONEST, le 22 juillet 2026

Le résultat des votes par résolution est le suivant :

Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2026
Détail du vote par résolution

Nombre d'actions composant le capital social	96 370 849
Nombre d'actions disposant du droit de vote	82 911 279
Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance	36
Nombre de voix présentes, représentées ou ayant voté par correspondance	39 168 663

Assemblée Générale Ordinaire		Pour		Contre		Résultat	Voix non exprimées	Nombre de voix comptabilisées	% du quorum
		Voix	%	Voix	%				
1	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Approbation des dépenses non déductibles fiscalement	39 168 663	100,00%	-	0,00%	Adoptée		39 168 663	47,24%
2	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025	39 168 663	100,00%	-	0,00%	Adoptée		39 168 663	47,24%
3	Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du code de commerce et approbation de ces conventions	38 756 233	100,00%	-	0,00%	Adoptée	412 430	39 168 663	47,24%
4	Autorisation au Directoire à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond	22 113 216	56,46%	17 055 447	43,54%	Adoptée		39 168 663	47,24%

Assemblée Générale Extraordinaire		Pour		Contre		Résultat	Voix non exprimées	Nombre de voix comptabilisées	% du quorum
		Voix	%	Voix	%				
5	Autorisation à donner au Directoire d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, sous condition de l'approbation de la septième résolution, durée de l'autorisation, plafond	22 113 216	56,46%	17 055 447	43,54%	Rejetée	0	39 168 663	47,24%
6	Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée des périodes d'acquisition notamment en cas d'invalidité et de conservation	5 022 650	12,82%	34 146 013	87,18%	Rejetée	0	39 168 663	47,24%

Résolution ajoutée en séance à la demande d'un actionnaire, M. Louis CAZAL (Assemblée Générale Ordinaire)		Pour		Contre		Résultat	Voix non exprimées	Nombre de voix comptabilisées	% du quorum
		Voix	%	Voix	%				
7	Révocation de Monsieur Stéphane Tribouley de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance	22 003 785	56,33%	17 055 447	43,67%	Adoptée	109 431	39 168 663	47,24%

Assemblée Générale Ordinaire		Pour		Contre		Résultat	Voix non exprimées	Nombre de voix comptabilisées	% du quorum
		Voix	%	Voix	%				
8	Pouvoirs	39 168 663	100,00%		0,00%	Adoptée	0	39 168 663	47,24%



neolife
Et si on se réinventait durablement ?

Communiqué de presse
À LIMONEST, le 22 juillet 2026

En savoir plus:

NEOLIFE®, créateur d'éco-matériaux pour espaces durables, est une société française fondée en 2012 par Bernard Voisin. Elle conçoit des solutions constructives à caractère environnemental - bardages, profils d'habillage et terrasses - destinées aux professionnels de la construction soucieux de bâtir des logements, des bâtiments tertiaires et des aménagements paysagers éco-responsables. NEOLIFE® participe ainsi à une nouvelle philosophie de la construction, centrée sur trois valeurs essentielles : le développement durable, l'innovation et l'humain.

Premier éco-matériau créé par NEOLIFE®, le VESTA® (Vegetal Ecological Stable Timber Advantage) allie la naturalité du bois à la résistance du minéral. Il contient un taux exceptionnel de fibres de bois renforcées issues de déchets de scieries revalorisés et sains. Ces déchets de bois proviennent de forêts européennes gérées durablement et amènent une faible empreinte carbone. Tous ses composants sont vierges et garantissent aux solutions NEOLIFE® une grande valeur ajoutée environnementale. L'éco-matériau VESTA® possède des renforts techniques au cœur de sa matière qui lui confèrent un caractère particulièrement résistant aux outrages esthétiques de l'humidité, des insectes et des UVs. Ses caractéristiques mécaniques alliant légèreté, souplesse et solidité permettent à NEOLIFE® de concevoir des solutions dont les performances répondent aux normes élevées de résistance au feu, aux chocs, au vent ou aux séismes.

Pour plus d'informations : www.neolife.fr



CONTACT

NEOLIFE®

investors@neolife.fr

